

ÉCOLE DE MUSIQUE CHARLES LAFON

TARIFS DES COURS - ANNÉE 2020-2021

				Adhésion annuelle	Cotisation trimestrielle (1 année d'enseignement = 3 trimestres)		
				<i>obligatoire (1)</i>	Résidents d'Ille-sur-Têt	Résidents extérieurs	
		âge mini	<i>Durée cours</i>	<i>type de cours</i>			
MINEURS	instrument 1/2h (cours individuel) + Formation Musicale 1h (cours collectif)	6 ans	30 mn + 1h	individuel + collectif	Adhésion annuelle obligatoire : 45 € par élève, 20 € pour le deuxième élève membre du même foyer, 15 € pour le troisième élève membre du même foyer	195 €	215 €
	1/2 h d'instrument supplémentaire	6 ans	30 mn	individuel		105 €	120 €
	M.A.O. - apprentissage DJ	12 ans	45 mn	collectif 3 élèves maxi		140 €	150 €
	M.A.O. - musique électronique et synthèse sonore	14 ans	45 mn	collectif 3 élèves maxi		140 €	150 €
	M.A.O. - techniques Home Studio <small>(sur ordinateur couplé à une console 32 pistes, midi et audio)</small>	14 ans	45 mn	collectif 3 élèves maxi		140 €	150 €
	Éveil (séance individuelle)	inf. à 6 ans	15 mn	individuel		50 €	70 €
	Éveil (séance collective)	inf. à 6 ans	45 mn	collectif 4 élèves maxi		40 €	60 €
	Atelier Chorale	12 ans	45 mn	collectif 4 élèves mini		50 €	70 €
ADULTES	pratique d'un instrument 1h	18 ans	1h	individuel		300 €	320 €
	pratique d'un instrument 1/2h	18 ans	30 mn	individuel		180 €	200 €
	instrument 1/2h (cours individuel) + Formation Musicale 1h (cours collectif ***)	18 ans	30 mn	individuel + collectif	195 €	215 €	
	Formation Musicale seule pour adultes	18 ans	1 h	collectif 3 élèves maxi	120 €	140 €	
	Atelier d'ensemble Adultes	18 ans	2 h	répétition collectif	60 €	80 €	
				Adhésion annuelle	Cotisation unique par stage		
Stage (informatique musicale, techniques de home studio, etc...)		14 ans	stage de 8 heures	collectif 4 élèves maxi	45 €	à partir de 85 €	à partir de 145 €

* adhérent = membre à jour de son adhésion (45 €) ne suivant pas de formation ** cotisant = membre suivant une formation instrument, MAO ou Atelier *** le cours de FM collectif peut être en commun avec les mineurs

Le total des cotisations (3 trimestres) + l'adhésion annuelle doivent être réglés en début d'année scolaire. Vous pouvez faire 3 chèques qui seront encaissés au début de chaque trimestre.

e-mail : contact@musille.fr - Tél. : **04 68 84 12 91** (laisser un message) - Association École de Musique Charles Lafon - 20 avenue Pasteur - 66130 Ille sur Têt

■ L'adhésion à l'association et la cotisation aux cours sont exigibles intégralement à la date de début des cours. L'adhésion et la cotisation ne seront plus remboursables en cas de désistement ou exclusion de l'élève, (sauf cas de force majeure saisi par le Conseil d'Administration). Il est possible d'obtenir un échelonnement du montant total en 3 fois maximum (échéances à chaque début de trimestre). En cas de non paiement de la cotisation dans les délais, l'exclusion de l'élève pourra être prononcée.

■ Les cours proposés en présentiel pourront être transformés en distanciel si la situation sanitaire l'exige.

■ L'apprentissage de la musique demande une certaine discipline. Tout élève ayant un comportement susceptible de troubler le bon déroulement des cours sera rappelé à l'ordre. En cas de récidive, l'École de Musique Charles Lafon pourra prononcer son exclusion temporaire ou définitive.